

## Section de la Haute Marne

Le 24 Mai 2013

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU Contact :03.25.30.68.66

Mèl: fo.ddfip052<u>@dgfip.finances.gouv.fr</u> <u>Site Internet: http://www.fo-dqfip-sd.fr/052/</u>

## Compte rendu du CDAS du 24 mai 2013

## Ordre du jour

- 1. Approbation du procès verbal du CDAS du 15 Mars 2013
- 2. Audition des candidats au poste de délégué de l'action sociale de la Haute-Marne.
- 3. Désignation du candidat proposé au secrétariat général (président et représentants des personnels).
- 4. Points divers.

Ont siégé en qualité de titulaires : Rachel Delacourt, Catherine Durand et Céline Lefèvre

1. Approbation du procès verbal du CDAS du 15 Mars 2013

Vote à l'unanimité.

2. Audition des candidats au poste de délégué de l'action sociale de la Haute-Marne.

Mr COLNOT précise que parmi les candidatures reçues , seule celle de Mme Andriot Elisabeth était recevable.

Cette dernière présente son bilan des dix dernières années, expose le rôle du délégué, la constante mutation de l'action sociale et exprime sa volonté de renouveler son mandat à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2013.

3. Désignation du candidat proposé au secrétariat général (président et représentants des personnels).

Mme Andriot est reconduite dans ses fonctions à l'unanimité et à la satisfaction de l'ensemble des personnes impliquées dans l'action sociale.

## 4. Points divers.

M BARBARA s'interroge sur la vacance du poste du Médecin de prévention : à ce jour, aucune candidature n'a été exprimée, malgré les nombreuses diffusions de recrutement.

FO soulève le problème d'acheminement des enfants lors des séjours EPAF pour cet été qui ne se fera plus qu'en bus.(sauf séjour à l'étranger).

FO demande à ce que les familles concernées soient informées de ce changement intervenu après les inscriptions.

Mme Andriot regrette également cette décision et précise que de nombreux délégués ont signalé leur mécontentement à l'EPAF. Cependant, elle indique que le bus effectue un arrêt à Semoutiers pour récupérer les enfants sur le trajet ce qui évite aux parents de les conduire à Troyes ou Dijon.